

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN
CANTON DE BEAUMONT DE LOMAGNE
COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept du mois de février à dix heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 20/02/2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU, Maire.

Présents : Anne-Marie BERARD, Kevin CYPARYSZAK, Hugo HAMBACHER, Julie HANNEQUIN, Jean-Luc ISSANCHOU, Melody LETHUAIRE, Bastien LIMBERT, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE, Frédérique TROUTIER, Jean-TROUTIER,

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Frédérique TROUTIER.

Le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 14/11/2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

RELEVES DE DECISIONS SUIVANT L'ORDRE DU JOUR :

Entretien de l'éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le service d'aide à l'entretien de l'éclairage public a été mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergie le 30 novembre 1994. Ce service assure par son conseil et son suivi des conventions la maintenance des réseaux puisque l'entretien régulier des différents points lumineux garanti un fonctionnement de qualité optimale. L'adhésion à ce service à l'aide de l'entretien de l'éclairage public est formalisée par une convention tripartite entre la Commune, le Syndicat Départemental d'Énergie et l'Entreprise retenue. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans sans possibilité de tacite reconduction. A l'expiration de cette période, une nouvelle mise en concurrence sera effectuée. La participation communale de l'année N est calculé en fonction du nombre et du type de foyers lumineux d'un prix unitaire, en prenant en compte l'état du patrimoine à la date de la proposition. Une subvention de 5 Euros par foyer lumineux et par an sera versée à la commune par le Syndicat Départemental d'Énergie. Cette aide sera majorée de 1 Euro par point lumineux et par an pour les sources inférieures ou égales à 100 watts. Sur les propositions commerciales reçues, le Maire retient de présenter celle de l'entreprise **SPIE CityNetworks** établi comme suit :

Pour l'année N sur la base du patrimoine existant la rémunération est fixée à **690 Euros H.T.**

Pour les années n+1 et n+2 par application des prix unitaires suivants aux différents types et puissance de source.

MAINTENANCE (années n ₊₁ , n ₊₂)	PU HT
SHP 100W,	20 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **manifeste son intention d'adhérer au service d'aide à l'entretien de l'éclairage public.**
- **autorise le Maire à signer la convention tripartite d'entretien de l'éclairage public**
- **approuve les conditions financières présentées par l'entreprise SPIE CityNetworks**

Projet d'investissement :

Suite à la malheureuse série d'incendies qui a touché le village ces 2 dernières années, Monsieur le maire propose des travaux d'aménagement pour la protection incendie du village.

Monsieur le Maire présente le projet qui pourrait être engagé par la Commune, concernant l'aménagement, la mise en sécurité du village, et la protection incendie des bâtiments communaux et privés.

Il s'agit de l'installation de deux extincteurs de grande capacité accessibles en cas de sinistre et de l'installation d'une citerne incendie de 60m³ sur le parc communal, afin de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers, pour un coût de 4797,31 € HT. Monsieur le maire précise que ce projet pourrait être éligible aux subventions suivantes :

- **Conseil Départemental de Tarn et Garonne (enveloppe des aides départementales aux communes), à hauteur de 54% du montant HT,**
- **Sous-Préfecture de Castelsarrasin, à hauteur de 26% du montant HT.**

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la proposition de programme de travaux présenté par Monsieur le Maire pour un coût global évalué à 4797,31 € HT,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et notamment auprès des organismes suivants :**

1°) Conseil Départemental de Tarn et Garonne (enveloppe des aides départementales aux communes), à hauteur de 54% du montant HT,

2°) Sous-Préfecture de Castelsarrasin, à hauteur de 26% montant HT.

- **Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous actes, conséquence des présentes.**

En complément de cet investissement, un flyer « Consignes en cas d'incendie », proposé par Mélody LETHUAIRE, va être édité et distribué aux administrés.

Monsieur Daniel SCORCIONE, adjoint au maire signale par ailleurs qu'un registre sécurité comprenant un dossier complet avec les plans de maintenance et d'inspection (y compris DAE) est disponible et consultable en mairie.

Questions et points divers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le défibrillateur a été déplacé dans les WC publics de la salle Alain Bach afin d'être plus accessible. Le suivi de son entretien est confié à Kévin CYPRYSZAK, la batterie et les électrodes (validité 3 ans) ont été changés.

Les arbres qui doivent être plantés dans le parc communal vont être bientôt commandés. La mairie profitera de la présence de l'entreprise BOVO pour le terrassement de la citerne à eau, pour leur demander de faire les trous de plantation.

La taille des haies du cimetière, de la salle des fêtes et de l'aire de tri du village sera effectué par Bastien LIMBERT à l'automne (octobre).

Les travaux de peinture de l'église débuteront lundi 1^{er} mars 2021.

Les infiltrations au niveau du porche de l'église ont été réparées par Renaud PLANCADE.

Mise en relation des administrés :

Le projet de bibliothèque communale est bien avancé grâce à Christian ROGERET et Daniel SCORCIONE. Le local a été nettoyé, rangé, aménagé et décoré. Daniel Scorcione propose d'y faire une petite visite à l'issue du conseil municipal. Un appel aux dons de livres et de jeux de société sera fait aux administrés.

Jean TROUTIER présente rapidement un projet de « circuit routier » pour les petits et les grands enfants, qui pourrait être installé dans le petit local archives contigu à la bibliothèque. Cette activité pourrait être présentée lors d'une prochaine programmation de journée multi-activités du Comité des fêtes.

Décoration du village : les enfants ont bien travaillé. De nombreuses créations sont faites ou en cours de finalisation. Daniel SCORCIONE propose de prévoir un petit goûter pour récompenser les enfants.

Décorations de Noël : afin de suivre le mouvement impulsé par quelques habitants à l'hiver dernier pour mettre le village en lumière, Daniel SCORCIONE propose que la commission « cadre de vie » lance un concours de décoration des maisons ou de décoration du village. Avec une remise de prix à la clé, afin de créer une dynamique.

Site internet de la mairie : une rubrique « vu dans la presse » a été rajoutée.

Bulletin communal « Lo jornalet » : le format initialement prévu en « journal presse » a dû être revu car trop cher. L'imprimeur a fait un peu de remise en forme pour reprendre un format « revue ». Le résultat n'a pas été tout à fait conforme à la version initiale ; certaines pages n'étant plus très lisibles mais tout cela sera rectifié pour le prochain numéro.

Numérotation des habitations : un encart a été publié dans le dernier bulletin municipal avec un rappel, mais il n'y a eu aucune réaction. En conséquence, la Poste va effectuer une mise en demeure aux contrevenants sous peine de non-distribution du courrier.

Aires de tri : afin de lutter contre les incivilités fréquentes, des affiches plastifiées vont être placardées au niveau des aires de tri avec un rappel des consignes.

Informations :

Mathis ODRIOZOLA effectuera un stage école (3ème) à la mairie, du 19 au 23 avril 2021. La mairie lui confiera quelques petits travaux manuels, il sera sous la responsabilité de Christian ROGERET.

La mairie va sécuriser les archives (état-civil et autres) dans une armoire forte et des caisses fermées. Si les uns ou les autres peuvent fournir ce mobilier ou aider à le trouver d'occasion, le faire savoir au maire ou à son adjoint.

Les élections cantonales et régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021. Monsieur le Maire demande que les membres du Conseil Municipal soient disponibles.

Le maire informe qu'un compte Facebook existe pour la mairie et propose, à qui le souhaite au sein du conseil municipal, de faire vivre la page en y portant des informations diverses (mais sérieuses).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11h15.

**Le Maire
Jean-Luc ISSANCHOU**